

les deux sens. Ce programme d'aide, relativement peu coûteux pourrait avoir pour les pays des Antilles des résultats considérables et durables. Un choix judicieux de produits d'exportation (on peut actuellement citer comme exemples les bananes, le rhum et certains agrumes), assurerait à l'office des résultats très avantageux.

Exportations  
de sucre

4. De graves malentendus ont surgi récemment, dus en partie la manière dont a été supprimé le programme de réduction des droits de douane pour le sucre, qui datait de 1966. Il semblerait qu'on ait omis de fournir aux pays producteurs en cause les explications nécessaires à cet égard. A l'avenir, toutes les modifications importantes des politiques canadiennes à l'égard des pays des Antilles devraient être précédées d'échanges de vues détaillés au niveau politique.

Le fonds d'assistance à l'agriculture, qui remplace le programme de réductions tarifaires, peut être très avantageux si on l'administre en fonction d'une étroite collaboration. Il importe que les pays producteurs de sucre ne subissent pas de perte d'avantages avec ce programme.

Le Canada devrait reconnaître pleinement le dilemme qui se pose pour les pays producteurs de sucre et les difficultés qu'ils rencontrent pour réaliser une diversification de leur production. Ce n'est pas en achetant le sucre antillais à des prix au-dessous du prix de revient qu'on crée un climat de bonne volonté.

Exportations  
de rhum

5. Les rhums excellents et extrêmement concurrentiels des Antilles du Commonwealth devraient bénéficier d'un maximum d'aide sur le marché canadien. L'accord de 1966 visant l'application de règlements sur l'étiquetage est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1969, mais, il ne semble pas pour autant que les importations aient augmenté de façon frappante. Le comité recommande que le gouvernement canadien étudie à nouveau l'efficacité de cette mesure et que des entretiens aient lieu au niveau ministériel avec les différentes provinces du Canada au sujet des avantages réciproques pour le Canada et les Antilles du Commonwealth.

Produits  
finis et  
semi-finis

6. Une augmentation des investissements canadiens dans les conditions voulues fournirait non seulement des capitaux mais des compétences en gestion et en commercialisation qui sont bien nécessaires pour aider les industries secondaires d'exportation des Antilles. Des entreprises de ce genre doivent dans la mesure du possible être de celles qui mettent l'accent sur la main-d'œuvre et, de préférence être établies en collaboration avec les investisseurs locaux. Encourager de telles industries par des stimulants devrait être un des objectifs prioritaires de la nouvelle Banque de développement régional et du programme d'assistance canadienne.

Exportations  
canadiennes

7. D'une façon générale, les exportateurs canadiens se sont laissés distancer par leurs concurrents en ce qui concerne la satisfaction des besoins croissants et changeants des pays des Antilles, en ce qui concerne les importations. Les exportations habituelles (à l'exception du blé et de